



# Médiation familiale

Conflits familiaux | Séparation | Divorce

## Qu'est-ce que la médiation familiale ?

La médiation familiale est un temps d'écoute, d'échanges et de négociation qui vous permet :

- d'aborder les problèmes liés à un conflit familial ;
  - de prendre en compte de manière concrète les besoins de chacun, notamment ceux des enfants et des adolescents ;
- avec un tiers, diplômé d'Etat : **le médiateur familial.**

Son rôle est de rétablir la communication et de créer un climat de confiance propice à la recherche d'accords entre les personnes.

## Qui est concerné ?

- Vous êtes en couple ou parents en situation de rupture, séparation, divorce.
- Vous êtes jeune adulte en rupture de liens avec votre famille.
- Vous êtes grands-parents et souhaitez garder des liens avec vos petits-enfants.
- Vous devez régler une succession conflictuelle....

## Qui prend l'initiative d'une médiation familiale ?

- Vous, en vous adressant directement à un service de médiation familiale.
- Le juge, qui peut vous proposer, au cours d'une procédure, une médiation familiale.

**Dans tous les cas, la médiation familiale ne peut commencer que si les personnes concernées ont donné leur accord.**

## Comment ça marche ?

La médiation familiale se déroule en trois étapes.

- 1 Un entretien d'information gratuit, au cours duquel le médiateur familial vous présente le cadre de la médiation familiale, son coût et son déroulé. Vous pouvez ainsi accepter ou refuser de vous engager dans une médiation familiale en toute connaissance de cause.
- 2 Les entretiens de médiation familiale durent de 1 h 30 à 2 h environ. Dans un processus de médiation familiale, le nombre d'entretiens varie selon vos besoins et les sujets que vous souhaitez aborder.
- 3 Si vous aboutissez à un accord, vous pouvez demander au juge de l'homologuer.

## Combien ça coûte ?

L'entretien d'information est gratuit.

Les entretiens de médiation familiale donnent lieu à une participation financière calculée en fonction de vos revenus.

Les services de médiation familiale conventionnés s'appuient sur un barème national pour déterminer le montant de votre participation\*.

Barème national entré en application au 3 avril 2018

Revenu R	Base tarif	De...	A...
R < RSA socle	2 €	2 €	2 €
RSA socle < R < Smic	5 €	5 €	5 €
Smic < R < 1 550	5 € + 0,3 % R	8 €	10 €
1 551 < R < 2 000	5 € + 0,5 % R	13 €	15 €
2 001 < R < 2 500	5 € + 0,8 % R	21 €	25 €
2 501 < R < 3 800	5 € + 1,2 % R	35 €	51 €
3 801 < R < 5 300	5 € + 1,5 % R	62 €	85 €
R < 5 301	5 € + 1,8 % R	100 €	131 € max

Smic net mensuel en 2020 : 1217,91€

Si le juge ordonne la médiation familiale avec votre accord, vous pouvez bénéficier, selon les décisions de vos juridictions et de vos ressources, de l'aide juridictionnelle (prise en charge totale ou partielle du coût par l'Etat).

*\* Une aide spécifique a été créée par la caisse nationale des Allocations familiales et la Caisse centrale de mutualité agricole afin d'alléger la participation des personnes. Le ministère de la justice, les directions départementales et certaines collectivités territoriales se sont également engagés dans le soutien au développement de la médiation familiale.*

## Services conventionnés de médiation familiale en Isère

### Pour le secteur de Grenoble et son agglomération

**Maison des familles**  
53 place Saint-Bruno  
38000 Grenoble  
04 38 12 98 50  
violaine.vaillant@maisondesfamilles.fr

### Sauvegarde de l'Isère - SEMO

1 allée Belle Rive  
38600 Fontaine  
04 38 02 08 00

**Association Pacifique Airline**  
20 rue docteur Calmette  
38000 Grenoble  
07 69 45 46 15  
mediation.grenoble@gmail.com

### Pour le secteur de La Mure

**Association Pacifique Airline**  
Centre de planification  
63 A rue des Alpes  
38350 La Mure  
07 69 45 46 15  
mediation.grenoble@gmail.com

### Pour le secteur de Bourgoin-Jallieu et Villefontaine

**ARIM - Association rencontre information médiation**  
5 rue des Charmettes  
38300 Bourgoin-Jallieu  
04 37 03 19 23  
06 15 50 98 63

### Pour les secteurs de Vienne/Roussillon/Beaurepaire/La Côte-Saint-André/Villefontaine/Pont-de-Chéruy

**Association OSJ - Trait d'union**  
57 bis avenue général Leclerc  
38200 Vienne  
04 74 85 02 95  
traitdunion@osj.asso.fr

### Pour le secteur de Voiron

**Association Pacifique Airline**  
Centre social Charles Béraudier  
6 avenue Jules Ravat  
38500 Voiron  
04 76 67 96 10  
mediation.voiron@gmail.com

### Pour le secteur de Pontcharra

**Association Pacifique Airline**  
Maison des services  
83 rue de la Ganterie  
38530 Pontcharra  
07 69 45 46 15  
mediation.pontcharra@gmail.com

